

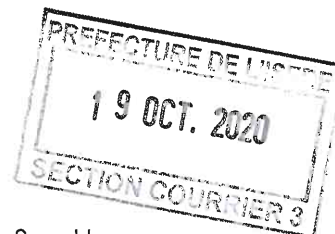
OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 7 octobre 2020, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 139^{ème} assemblée, à la Métro, sous la direction de M. Yves Exbrayat, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Maxence ALLOTO, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
3. Mélina HÉRENGER, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
4. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Sylvain LAVAL, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
6. Pascal BARTHÉLÉMY, représentant la CITHI/UMIH,
7. Hugues DE VILLARD, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble,
8. Christian HOFFMANN, président Label Ville,
9. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,



Étaient excusés :

10. Nicolas BERON-PEREZ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
11. Serge PERRAUD, Syndicat National des Agents de Voyage.

Sur les membres associés :

Étaient présents également :

12. Caroline BOUVARD, directrice générale adjointe au développement et à l'attractivité du territoire,
13. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de la promotion du territoire métropole,
14. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

Délibération n° 2020.952

Objet : Élection du président

Les statuts de l'office de tourisme de Grenoble, adoptés lors du conseil métropolitain du 7 novembre 2014, prévoient dans son article 6, que le comité directeur élit en son sein un président parmi les représentants de la collectivité.

Le président est élu pour une période ne pouvant excéder la limite de durée de son mandat métropolitain et il est rééligible dans les mêmes conditions.

En conséquence, madame Mélina HÉRENGER est élue présidente de l'office de tourisme Grenoble-Alpes Métropole.

Vote :

9 suffrages exprimés

6 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Transmis en Préfecture

Le

**Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 7 octobre 2020
La Présidente, Mélina HÉRENGER**

